



## **TABLE DES MATIÈRES**

Toilettes de terrain

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### **PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

#### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance
7. Clauses du *Guide des CCUA*

**Liste des annexes :**

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et le rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

### **2. Sommaire**

Pour la fourniture et la livraison de produits de cabinets de toilette portatifs au ministère de la Défense nationale, y compris l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique (BATUS) de la Base des Forces canadiennes Suffield, à Ralston (Alberta) et au ministère de la Défense nationale, 1 Svc BN Sup Coy CMTT, Edmonton (Alberta), conformément à l'exigence indiquée dans l'annexe A de la demande de proposition. L'offre à commandes sera en vigueur à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 juillet 2015 avec deux (2) périodes d'options d'un (1) an chacune.

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006.

### **3. Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

#### **1.1 Clauses du Guide des CCUA**

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

### **3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **4. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **1. Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une copies papier)

Section II : offre financière (une copies papier)

Section III: attestations (une copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats ecologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **1.1 Clauses du guide des CUA**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

##### **1.2 Prix - articles**

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe B.

##### **1.3 Paiement par carte de crédit**

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_

Master Card \_\_\_\_\_

- b)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a. Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 1.1 Évaluation financière

Les quantités estimées énumérées à l'annexe B sont destinées à des fins d'évaluation uniquement et ne feront pas partie d'une offre à commandes pouvant en résulter.

Le prix estimé sera calculé par l'addition de chaque élément sur la ligne, par année, comme indiqué à l'annexe B, et par l'addition des valeurs obtenues, comme le montre l'exemple suivant:

#### Suffield:

##### 1re année

(1. Prix/sac x 35 000) + (2. Prix/tente x 10) + (3. Prix/seau/toilette portative x 10) + (4. Prix/siège x 10) =  
A

##### 1re année d'option

(1. Prix/sac x 35,000) + (2. Prix/tente x 10) + (3. Prix/seau/toilette portative x 10) + (4. Prix/siège x 10) =  
B

##### 2e année d'option

(1. Prix/sac x 35,000) + (2. Prix/tente x 10) + (3. Prix/seau/toilette portative x 10) + (4. Prix/siège x 10) = C

### Edmonton:

#### 1re année

(1. Prix/sac x 23 800) + (2. Prix/tente x 250) + (3. Prix/seau/toilette portative x 250) + (4. Prix/siège x 250) = D

#### 1re année d'option

(1. Prix/sac x 23 800) + (2. Prix/tente x 250) + (3. Prix/seau/toilette portative x 250) + (4. Prix/siège x 250) = E

#### 2e année d'option

(1. Prix/sac x 23 800) + (2. Prix/tente x 250) + (3. Prix/seau/toilette portative x 250) + (4. Prix/siège x 250) = F

Les calculs seront faits pour chaque année où les prix sont établis et le total des montants de toutes les périodes sera fait afin de déterminer le coût total estimé, comme suit :

A + B + C + D + E + F = prix estimé

## 1.2 Évaluation financière

M0222T (2013-04-25), Évaluation du prix

## 2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

**1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes****1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées\_2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

**1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

**PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT****A. OFFRE À COMMANDES****1. Offre**

**1.1** L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

**2. Exigences relatives à la sécurité**

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

**3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**3.1 Conditions générales**

2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

### **3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "C". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

## **4. Durée de l'offre à commandes**

### **4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission au 31 juillet, 2015.

### **4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2), une (1) an période supplémentaire, à partir du 1<sup>er</sup> Août 2015 jusqu'au 31 juillet, 2016 et à partir du 1<sup>er</sup> Août 2016 jusqu'au juillet, 2017, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes

## **5. Responsables**

### **5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Meagan Kowal  
Supply Specialist  
Public Works and Government Services Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Acquisitions Branch - Western Directorate  
910-410, 22nd Street East  
Saskatoon, SK S7K 5T6

Téléphone : 306-975-6223  
Télécopieur : 306-975-5397  
Courriel : meagan.kowal@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

**\*\*\*À être déterminé à l'émission de l'offre à commande\*\*\***

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

## 5.3 Représentant de l'offrant

(À être complété par le soumissionnaire)

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## 6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : au ministère de la Défense nationale, y compris l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique (BATUS) de la Base des Forces canadiennes Suffield, à Ralston (Alberta) et au ministère de la Défense nationale, 1 Svc BN Sup Coy CMTT, Edmonton (Alberta)

## 7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

## 8. Limite des commandes subséquentes

---

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxes applicables incluses).

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Rapport d'utilisation de l'offre à commandes
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

## 10. Attestations

### 10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquentes à l'offre à commandes.

### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

---

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante..

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-03-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **3. Durée du contrat**

#### **3.1 Date de livraison**

La livraison doit se faire dans un délai de 72 heures à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **4. Paiement**

#### **4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **4.2 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

#### **4.3 Clauses du Guide des CCUA**

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### **4.4 Paiement par carte de crédit**

À être déterminé

### **5. Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

**Pour Suffield:**  
Invoice Accounts

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Canadian Forces Base Suffield  
PO Box 6000 Station Main,  
Medicine Hat, Alberta

Ou

**Pour Edmonton:**

Service Battalion

Supply Company Invoices

P.O. Box 10500, Station Forces

Edmonton, AB T5J 4J5

Phone (780) 973-4011 Ext 7089

Email: +Edm Supply Coy Invoices@1 Svc Bn@ Edmonton

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

**6. Assurances**

G1005C (2008-05-12), Assurances

**7. Clauses du *Guide des CCUA***

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

## Annexe « A »

### Besoin

Approvisionnement en produits relatifs aux toilettes de campagne portatives, selon la description ci dessous, et leur livraison au ministère de la Défense nationale, y compris l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique (BATUS) de la Base des Forces canadiennes Suffield, à Ralston (Alberta) et au ministère de la Défense nationale, 1 Svc BN Sup Coy CMTT, Edmonton (Alberta), tel qu'il a été demandé durant la période de l'offre à commandes.

#### Description:

- a. Sacs pour excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb.
- b. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles
- c. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum
- d. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs pour excréments

**Annexe « B »****BASE DE PAIEMENT**

Les prix doivent être FAB destination et en dollars canadiens, TPS en sus.

Les quantités estimées énumérées sont destinées à des fins d'évaluation uniquement et ne feront pas partie d'une offre à commandes pouvant en résulter.

**Pour Suffield****1re année:**

1. Sacs pour excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 35 000

\_\_\_\_\_  
Par sac

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par siège

**1re année d'option:**

1. Sacs pour les excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 35 000

\_\_\_\_\_  
Par sac

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles -  
Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs  
pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs  
pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par siège

**2e année d'option:**

1. Sacs pour excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant  
aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8  
po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 35 000

\_\_\_\_\_  
Par sac

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles -  
Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs  
pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs  
pour les matières de vidange - Quantité estimée : 10

\_\_\_\_\_  
Par siège

## **Pour Edmonton**

### **1re année:**

1. Sacs pour excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 23,800

\_\_\_\_\_  
Par sac

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles - Quantité estimée : 250

\_\_\_\_\_  
Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

\_\_\_\_\_  
Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

\_\_\_\_\_  
Par siège

### **1re année d'option:**

1. Sacs pour les excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 23,800

\_\_\_\_\_  
Par sac

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles - Quantité estimée : 250

\_\_\_\_\_  
Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

---

Par siège

**2e année d'option:**

1. Sacs pour excréments, à des fins d'élimination et de confinement, biodégradables et convenant aux sites d'enfouissement ou aux installations de compostage. Les sacs doivent mesurer au minimum 8 po X 8 po et avoir une épaisseur d'au moins 0,75 po et un poids de 0,18 lb - Quantité estimée : 23,800

---

Par sac

2. Abri d'intimité/tente hémisphérique comprenant l'étui de transport, les piquets et les sangles - Quantité estimée : 250

---

Par tente

3. Seau/toilette portative de 5 gallons maximum et siège permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

---

Par seau/toilette portative

4. Sièges de toilette pour les seaux/toilettes portatives permettant de fixer et de contenir les sacs pour les matières de vidange - Quantité estimée : 250

---

Par siège

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### ANNEXE "C"

#### RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Télécopieur: (306) 975-5397

Courriel: wst-pa-sk@tpsgc-pwgsc.gc.ca

#### Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

1<sup>er</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.

2<sup>ième</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

3<sup>ième</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre. 4<sup>ième</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

#### RAPPORT SUR LE VOLUME D'AFFAIRES AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

W0142-15X015

MINISTÈRE OU ORGANISME:

le ministère de la Défense

N° d'article	Description de la commande	Valeur de la commande (TPS non inclus)

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:	
B) Commandes totales accumulées à ce jour:	
(A+B) Commandes totales accumulées:	

**AUCUN RAPPORT:** Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [ ]

PRÉSENTÉ PAR: \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X015/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BATUS

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37008

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

SIGNATURE:

DATE: